



## Communiqué de presse commun

Péronnas, le 20 juin 2022

**Dans le prolongement des négociations qui ont abouti au niveau national à la signature d'une nouvelle convention collective de la métallurgie le 7 février 2022, l'UIMM de l'Ain et trois Unions Départementales - CFDT, CFE-CGC, FO - ont signé, le 13 juin dernier, deux accords montrant ainsi leur volonté :**

- **De reconnaître et marquer par ces accords locaux les avancées historiques d'une convention négociée au niveau national,**
- **De valoriser les bénéfices de cette négociation pour les salariés et les entreprises de la branche métallurgie et**
- **De marquer leur volonté de poursuivre et nourrir un dialogue social de qualité et de proximité.**

### **Le contexte de cette signature locale :**

Après plus de 5 ans de négociation, l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la branche – Cfdt, CFE-CGC et FO – ont signé la nouvelle convention collective de la métallurgie ; aboutissement d'une démarche historique visant à moderniser le dispositif conventionnel de la branche.

### **L'ambition de la négociation, la métallurgie au cœur de la construction du modèle social français :**

Créer le modèle social de l'industrie de demain pour répondre aux nouvelles attentes des entreprises et des salariés.

Dès le début du XXème siècle, les partenaires sociaux de la branche ont cherché, par la négociation collective à faire converger les intérêts respectifs des salariés et des entreprises, avec une conviction partagée : seule une industrie forte et compétitive est créatrice d'emplois. La branche de la métallurgie, qui regroupe 1,6 million de salariés et 42 000 entreprises exerçant des activités industrielles très diverses, a grandement contribué à la construction et l'évolution du modèle social français.

De nombreuses avancées mises en place dans la métallurgie sont devenues des acquis fondamentaux pour tous les secteurs d'activité de l'économie. Tout récemment encore, au cœur de la crise sanitaire, la branche de la métallurgie était la première à signer un accord visant à instituer un dispositif d'activité partielle de longue durée accessible à tous les salariés.

### **Un système conventionnel adapté aux évolutions que traverse l'industrie :**

Depuis les années 2000, les profondes mutations de l'environnement industriel, qu'elles soient technologiques, organisationnelles, liées à la mondialisation ou à la transition écologique, ont renforcé le besoin de règles conventionnelles uniformes. Dans l'industrie comme ailleurs, l'environnement de travail a considérablement évolué. La mondialisation de l'économie, facteur d'une concurrence toujours plus exigeante, impose aux entreprises et à leurs salariés une constante adaptation de l'organisation et la capacité de répondre à l'évolution rapide des métiers et des compétences. Le système conventionnel de la branche, dont la structure n'avait pas été revue depuis les années 1970, n'était plus, en partie, en phase avec cette réalité. Il ne répondait plus aux attentes des entreprises et des salariés, en matière de qualité de vie et des conditions de travail. Dès lors, les signataires ont pris leurs responsabilités, pour trouver ensemble, par le dialogue social, les réponses à ces nouveaux défis. La négociation est aujourd'hui arrivée à son terme, aboutissant à la signature d'un texte fondateur du modèle social de l'industrie de demain : une industrie qui allie performance économique et progrès social.

Dans l'Ain, les organisations signataires - CFDT, CFE-CGC, FO et UIMM - ont eu à cœur, à partir d'un constat partagé permettant de dresser un panorama complet des dispositions conventionnelles, de valoriser le travail réalisé au niveau national et de pérenniser le dialogue social territorial.

### **La métallurgie dans l'Ain :**

Les 850 entreprises de la branche emploient 21.000 salariés dans le département. Elles évoluent dans tous les secteurs industriels des équipements et de la sous-traitance : automobile, aéronautique, énergétique, santé, chimie, agro-alimentaires, plasturgie et couvrent plus de 150 métiers dans les domaines de la mécanosoudure, la mécanique de précision, l'électro-technique, la maintenance, la robotique, les systèmes numériques, l'éco-conception, ...

### **Contacts presse :**

Pour l'UIMM de l'Ain : Marie-Hélène Lebranchu – [mlebranchu@uimm01.fr](mailto:mlebranchu@uimm01.fr) – 06 32 64 91 69

Pour la CFDT Métallurgie de l'Ain : [cfdt-metaux-01@fgmm.cfdt.fr](mailto:cfdt-metaux-01@fgmm.cfdt.fr)

Pour le CFE-CGC Métallurgie de l'Ain : à préciser

Pour FO Métaux de l'Ain : à préciser